

# notre parc

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

# N°3



Parc  
naturel  
régional  
des Causses  
du Quercy

*Comprendre: Assemblée générale 2010 du Parc*  
*Préserver: Le triangle noir du Quercy*  
*Animer: Une certaine culture de l'accueil*

## L'atout de la biodiversité



## DOSSIER

### L'atout de la biodiversité P<sub>4</sub>

C'est « un jardin  
extraordinaire » P<sub>6</sub>



Les associations  
de chasse ouvrent  
le paysage P<sub>8</sub>



Une « nurserie »  
expérimentale pour  
les chauves-souris P<sub>10</sub>



Du bon « usage »  
de l'escalade P<sub>9</sub>



Bonnefont : une  
« réserve naturelle »  
en puissance P<sub>11</sub>



COMPRENDRE ] Assemblée générale 2010 du Parc



P<sub>12</sub>

PRÉSERVER ] Le « triangle noir » du Quercy



P<sub>14</sub>

ANIMER ] Une certaine « culture » de l'accueil



P<sub>16</sub>

SENSIBILISER ] Économies d'énergie et qualité d'habitat



P<sub>17</sub>

AU FIL DU CAUSSE

P<sub>18</sub>

PATRIMOINE ] L'histoire au grand jour de l'archéosite des Fieux



P<sub>20</sub>



# Éditorial



**2010**, « Année internationale de la biodiversité », s'achève. Voilà l'occasion de faire un petit tour d'horizon sur les actions menées en la matière par le Parc mais aussi par ses partenaires, et d'admirer les merveilles qui nous entourent.

L'année qui va débiter marque pour notre territoire un tournant fort avec comme objectif principal le renouvellement de son classement en « Parc naturel régional » pour 12 ans. L'avant-projet de notre Charte est rédigé. Nous attendons à présent un premier avis de la Région et de l'État, avant une enquête publique qui vous permettra de vous exprimer sur le projet définitif.

Depuis le mois de mai dernier, j'ai le plaisir d'occuper la présidence du Parc naturel régional des Causses du Quercy, succédant ainsi à Serge Juskiewenski. Convaincue de la pertinence du Parc en tant qu'outil d'aménagement équilibré du territoire, la nouvelle équipe constituée a à cœur de relever les défis environnementaux, économiques et sociaux qui nous attendent.

À l'avenir, nous souhaitons mettre l'accent sur l'action économique, nous engager dans une dynamique d'innovation, en développant notamment notre collaboration avec les universités, les « villes porte » du Parc, les autres Parcs de Midi-Pyrénées. Nous nous tournerons aussi vers des partenaires européens. Une autre ambition est de vous faire participer plus concrètement à nos prises de décision en mettant en place un certain nombre d'outils de « gouvernance » vous associant : réunions publiques, groupes de travail, Comité syndical de jeunes...

Mais pour l'heure, je vous laisse découvrir les richesses en matière de biodiversité qui caractérisent notre magnifique territoire et certaines initiatives qui contribuent à les préserver.

Bonne lecture à tous et très bonnes fêtes de Noël et du Nouvel An.  
Bona annada a totes !

**Catherine Marlas**  
*Présidente du Parc naturel régional  
des Causses du Quercy*

# L'atout de la biodiversité

*2010 était l'Année internationale de la biodiversité. Les Causses du Quercy sont, de ce point de vue, un « terrain remarquable » mais « fragile ». Le Parc naturel régional œuvre depuis sa création pour maintenir cette singularité et conforter ce qui constitue un atout pour le territoire...*

**À** Brengues, le château des Anglais dresse encore quelques frêles pans de murs d'où le promeneur peut mesurer la percée du Célé dans la vallée. Épousant carrément une falaise rocheuse, le château est au point de départ du circuit de randonnée reliant Brengues à Espagnac-Sainte-Eulalie.

Ici, la « biodiversité » apparaît à travers les formes et couleurs du paysage. Très vite, le promeneur se laisse également conquérir par le monde végétal et s'empresse de faire connaissance avec d'autres « locataires » : insectes, mammifères... Le regard de l'expert, lui, se décline sous les noms scientifiques d'*Ceillet des rochers*, *Alysson à gros fruits*, *Escargot des haies au péristome noir*, *Élégante striée* (cousine du bigorneau)...

## L'homme au cœur de la biodiversité...

« N'oublions pas que le paysage que nous avons sous les yeux n'est plus 100 % naturel depuis longtemps » explique Marc Esslinger, chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional. « L'homme a façonné le paysage ». Par exemple, c'est grâce à son intervention que les pelouses sèches continuent d'exister. Et de résumer : « *La biodiversité, c'est le tissu vivant, dans toutes ses dimensions. Le paysage est vivant. Il se construit grâce à la flore, la faune, mais aussi grâce à l'homme qui le façonne. Il est sans cesse en évolution* ».

## Un territoire « remarquable » mais fragile

Il en est ainsi des corniches rocheuses, écosystème caractéristique des Causses du Quercy, des lacs de Saint-Namphaise ou encore des pelouses sèches, sans oublier la diversité de vie florale ou faunistique que l'on retrouve au sein des rivières et des forêts.

« Dans son ensemble, souligne Marc Esslinger, notre territoire héberge plus d'un millier d'espèces végétales dont plus du quart est considéré comme remarquable, mais aussi de très nombreuses espèces d'oiseaux, mammifères, reptiles, insectes ». Mais c'est aussi un territoire fragile. « Par exemple, la *Bythinelle de Padirac* n'existe nulle part ailleurs qu'à Padirac, c'est ce que l'on appelle une

*La biodiversité est tout autour de nous.*





Les Causses du Quercy sont un territoire « vivant » qui héberge de nombreuses espèces animales et végétales.

espèce endémique. Nous sommes devant un risque d'irréversibilité. Si elle disparaît localement, elle disparaît au niveau mondial ». Plus important encore pour l'équilibre biologique et paysager global des Causses du Quercy : « En trente ans, nous avons perdu 40 %

**« Le paysage est vivant. Il se construit grâce à la flore, la faune, mais aussi grâce à l'homme qui le façonne ».**

de pelouses sèches. Pourquoi les préserver ? Parce que, sinon, le territoire risque de s'appauvrir, notamment par la disparition d'espèces qui se sont adaptées au milieu naturel des pelouses sèches et y sont à présent totalement liées ».

## LES ENGAGEMENTS DU PARC

- Sensibiliser tous les publics à l'importance de la biodiversité et à sa conservation : programme d'Éducation à l'environnement et au territoire auprès des scolaires, animations dédiées (Veillées, sorties nature...), publications diverses (scientifiques, pédagogiques)...

- Favoriser la protection des espaces et espèces : création de zones d'intérêt écologique (marais de Bonnefont...), restauration des lacs de Saint-Nam-

phaise, conservation des pelouses sèches, actions en faveur des chauves-souris, réhabilitation de garennes à lapins, mais aussi entretien des rivières et des berges...

- Améliorer la connaissance, le suivi et l'évaluation de la biodiversité : base de données d'information géographique, inventaire et zonage du patrimoine naturel, inventaire de la flore messicole et des lacs de Saint-Namphaise...

## Concilier « patrimoine naturel » et « nécessité d'usage »...

Le maintien d'une telle biodiversité appelle des mesures de protection, mais surtout une mobilisation de tous pour que chacun se sente responsable de sa préservation dans ses activités de tous les jours. C'est là que le Parc intervient, en prenant ou favorisant les initiatives, en fédérant des partenaires, institutionnels, associatifs, ou encore privés.

Témoignage d'actualité, la signature de la *Charte de l'escalade* grâce à laquelle les amateurs de varappe pourront pratiquer sans dommage pour les espèces qui peuplent les corniches rocheuses (cf. page 9). Le Parc est aussi venu, récemment, en appui de propriétaires privés et d'une Commune confrontés au débordement d'un ruisseau suite à l'accumulation de calcaire (cf.



page 7). Il assiste la collectivité en charge du marais de Bonnefont pour l'élaboration d'un nouveau plan de gestion régulant l'accès du public et l'impact des activités humaines afin de protéger ce site exceptionnel (cf. page 11).

Loin d'être seulement « conservatrice », l'approche du Parc, à travers en particulier les contrats *Natura 2000*, est activement centrée sur la conciliation entre patrimoine naturel et dynamique économique. Les exploitants agricoles sont incités, en contrepartie d'aides à intégrer l'entretien et l'extension des pelouses sèches à leur activité.

« De par sa mission originelle, le Parc a vocation à protéger l'environnement. Mais la biodiversité en elle-même est un atout patrimonial, culturel, mais aussi économique et touristique pour notre territoire », conclut Marc Esslinger. ■



# C'est « un jardin extraordinaire »

**E**n 2004, lorsque le Centre de loisirs communal des Tilleuls a ouvert ses portes, le terrain de jeu des petits Gramatois n'était encore qu'une plate-bande déserte. Sous l'impulsion de l'animatrice Isabelle Viviani, un monde végétal et animal va y prendre vie. Pour éveiller ce petit microcosme, les enfants apprennent d'abord à reconnaître la diversité du vivant sous toutes ses dimensions... Autrement dit ce que l'on nomme aujourd'hui plus communément la « biodiversité ».

## Des micro-milieus très riches

Isabelle (diplômée d'un brevet de technicien agricole et d'un BTS Nature-Environnement) explore avec eux la forêt, le monde sous-marin, le système solaire... tout cela en lien avec les saisons.

Pour observer au plus près la biodiversité locale, nos naturalistes en herbe ont aussi découvert les joies du jardinage. Petit

à petit, grâce à leur ténacité, la pelouse s'est transformée en un paradis pour les insectes, oiseaux et autres petites bêtes. Mais le jardin, c'est également l'occasion de constater que la biodiversité peut se croquer! Un « jeu de la course alimentaire », où chaque enfant incarne un végétal ou un animal, la pluie, le soleil ou encore la tempête, leur ouvre les portes du monde vivant pour mieux les sensibiliser à sa protection...

« Dans le Lot, nous avons la chance d'être en présence de micro-milieus très riches. Tout le biotope présent sur l'aire du Centre a pris forme à partir d'essences locales », explique Isabelle Viviani... Cornouiller, noisetier, hêtre, frêne, prunier et tilleul (pour l'ombre en été) mais aussi jardins nourriciers, jardins de fleurs et de plantes aromatiques s'épanouissent aujourd'hui

sur cet espace... non loin de l'arbre à papillons.

## Parcours pédagogique sur la faune

Après les avoir observées à la loupe, les enfants apprennent à identifier les espèces sur le terrain à travers un parcours pédagogique. « L'appel à projet "J'agis pour les Causses du Quercy" s'inscrit dans la continuité des actions engagées par le Centre depuis 6 ans. Nous avons choisi le projet sur



l'habitat de la petite faune sauvage, qui pouvait être réalisé sur place et donc être plus facilement relayé auprès des parents » précise Isabelle Viviani.

Les enfants ont construit des nichoirs et mangeoires à oiseaux... Ils ont appris à reconnaître, par des jeux, leurs cris et leurs couleurs : ils ne confondent plus la mésange



Le jardin a aussi été l'occasion de construire des nichoirs et mangeoires à oiseaux.





## UNE EXPOSITION QUI MONTRE L'EXEMPLE

Plus de quatre cents enfants de 19 classes et 2 centres de loisirs du Parc ont exposé, les 12 et 13 juin derniers, leurs travaux au musée départemental de Cuzals. Ces maquettes, dessins, textes... ont été réalisées dans le cadre de l'opération *J'agis pour les Causses du Quercy* et des classes de découverte du Parc sur les mares et lacs de Saint-Namphaise et sur les paysages. Preuve, s'il en est, qu'en matière de créativité et de protection de la biodiversité les jeunes générations nous montrent l'exemple!

*Une exposition qui dénote toute la sensibilité des plus jeunes à la préservation des milieux naturels.*

charbonnière de la mésange bleue, la corneille du merle, la pie du serin, le pivert du pic-épeiche...

### Apprendre à protéger

Le Centre de loisirs a également fait appel à des animateurs spécialisés, forestiers ou herboristes, pour des ateliers de création de refuges pour toutes les autres espèces familières du site : abris de chauves-souris, hérissons, bourdons, crapauds. Un petit

« HLM » pour insectes a aussi été réalisé avec des alvéoles pour araignées, perce-oreilles, coccinelles... Cet apprentissage sur place s'est également accompagné de promenades en pleine nature, dans les milieux sensibles et protégés du Parc : causses, pelouses sèches, roches, mares.

Dans leur jardin pédagogique, les enfants ont également planté, au pied de chaque espèce d'arbre, arbuste, refuge à animaux,

des panneaux explicatifs. Parce que la biodiversité, c'est l'affaire de tous. ■

## LE TUF, AMI OU ENNEMI ?

La préservation du tuf comme témoin de la biodiversité est nécessaire... Le tuf est une pierre blanche formée par des dépôts calcaires, issus des mouvements de l'eau qui fixent certaines matières, et où se développent souvent des végétaux (mousses...), des coquillages. Mais il peut être tout aussi indispensable de protéger certains milieux de l'invasion du tuf. Ainsi, sur le ruisseau du Bournac, la formation de plusieurs barres de concrétion calcaire a eu pour effet de faire déborder le cours d'eau, générant ainsi des inonda-

tions et du ravinement sur des terrains agricoles exploités.

« Aussi modeste soit-il, ce ruisseau a une grande importance pour les riverains... » précise le technicien en charge des rivières au Parc, Vincent Lagarrigue. Il a donc été sollicité par plusieurs riverains et agriculteurs, pour leur apporter son appui face à cette situation... Montage du dossier d'autorisation de tra-

vaux (auprès de la police de l'eau), organisation de plusieurs réunions sur site, Vincent a aussi assuré un suivi des travaux effectué par le propriétaire. À la clé, une réduction du



volume des obstacles incriminés afin de minimiser l'impact sur le milieu.

Située sur la commune de Crégols, la principale parcelle concernée, libérée de la menace, pourra être réutilisée pour les besoins d'un agriculteur « bio ». D'une manière plus générale, les problèmes liés à la formation de « barres de tuf » font l'objet d'une attention particulière de la part du Parc. « Il faudra envisager, entre autres, de remédier à ce problème sur la Sagne » précise Vincent Lagarrigue.

## 3 Questions à

## Les associations de chasse ouvrent le paysage

## Éric Pujol

technicien de la Fédération départementale de chasse

**notreparc:** En quoi ces actions d'entretien favorisent-elles la biodiversité ?

**Éric Pujol:** « La faune et la flore s'épanouissent dans les milieux paysagers équilibrés, mi-ouverts ou mi-fermés. Dans le cas d'Aujols, la fermeture du milieu a favorisé le développement de grands gibiers au détriment de certaines espèces (perdrix rouge, lièvre...). Sur le Quercy blanc, les milieux sont plus ouverts: la Fédération des chasseurs, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, passe convention avec des agriculteurs pour créer des parcelles en jachère "faune sauvage", mélanges de graminées et légumineuses ».

**notreparc:** Les actions d'entretien des associations de chasse sont-elles suffisantes pour assurer la biodiversité ?

**E.P.:** « Le conventionnement sur la mise en culture ou le gyrobroyage représente certes une contribution modeste – la moyenne est de 3 à 4 hectares par commune. Sur les échelles plus vastes, nous sommes dans une logique de multi partenariats avec les collectivités. Avec le Parc, nous avons déjà engagé des actions de réhabilitation et de création de points d'eau, de cloups et de cultures faunistiques. Ce sont des lieux favorisant la vie des espèces, où elles peuvent trouver nourriture et abri ».

**notreparc:** La Fédération s'est particulièrement impliquée dans le projet de révision de la Charte...

**E.P.:** « Dans notre contribution, nous avons repris les éléments de la consultation menée auprès des chasseurs, des agriculteurs, du Parc, des associations naturalistes, de l'Administration dans le cadre du Schéma départemental de gestion cynégétique. La chasse n'est pas le seul centre d'intérêt des chasseurs; ils mènent d'autres actions concernant les relations avec les usagers et acteurs de l'espace rural, la réalisation d'habitats ».

**L**e temps a été sec: il aura fallu attendre les premières semaines du mois de mai avant de pouvoir labourer pour semer luzerne, blé noir, autres cultures à gibier et couverts végétaux pour la faune. Tout au long de l'année, les compagnons de la société de chasse d'Aujols (créée en 1938) consacrent une partie de leur temps à l'entretien et l'aménagement de quelque 15 hectares de champs en friche, sur un territoire où la forêt est devenue souveraine.

## Les bois sont venus manger le village

« Les bois sont venus manger le village »... René Gleizes, adjoint au maire de la Commune d'Aujols, aime à rappeler cette expression, souvenir d'une aïeule ayant vécu en ce temps où plus de 800 hectares de vignes couvraient le territoire communal. Depuis les cinquante dernières années, le paysage s'y est spectaculairement transformé. « Il y a quarante ans, la surface moyenne d'une exploitation était de 30 hectares, et l'on ne recensait pas moins de 3 000 brebis élevées

sur la commune. Il y a encore 5 ans, Aujols comptait 250 hectares de surfaces cultivées, commente Thierry Cassan, président de la Diane aujolaise. Aujourd'hui, hors truffières, la surface agricole utile (SAU) ne couvre plus qu'une cinquantaine d'hectares, les troupeaux ont disparu ».

Le vieillissement de la population d'agriculteurs... Des terres qui, faute de reprise ou de candidats à la succession, ne sont plus cultivées ou pâturées... En bref, la cessation des activités agricoles et pastorales des hommes a rebattu les cartes de la biodiversité. Peu à peu, les herbes sauvages, les buissons, la forêt ont gagné du terrain. « Nous réfléchissons à la réouverture des espaces, explique René Gleizes, également membre de l'association de chasse. La Diane a relancé les conventions avec les propriétaires. Celles-ci avaient été mises en place en 1990 ».

L'objet de ces cessions gracieuses de terrains favorise, par l'entretien d'espaces ouverts, la diversité du milieu naturel. La Diane s'investit à ce jour sur 15 hectares, soit une quarantaine de champs de 10 à 90 ares. ■



Éric Pujol, René Gleizes, Thierry Cassan.



# Du bon « usage » de l'escalade



Les projets d'équipement nouveaux seront soigneusement étudiés...

**P**aysage emblématique et haut lieu de la biodiversité, nos falaises rocheuses sont aussi appréciées des amateurs d'escalade. Pas toujours évident donc, de concilier préservation des sites et des rythmes naturels de la flore et de la faune – comme le Faucon pèlerin ou le Pigeon colombin par exemple, qui investissent les falaises pour leurs couvées entre février et le début de l'été – et pratique d'activités de loisirs et sportives. D'où cette initiative de sensibilisation des pratiquants de varappe à un usage vertueux de leur terrain d'exercice.

## Anticiper l'équipement de nouvelles voies d'accès

Ainsi que le rappelle Agathe Kühnel, chargée de mener à bien le dossier au Parc, « Le Comité départemental de la Fédération française moyenne montagne a donné son

accord et s'est investi fortement dans la démarche ». Lancée en 2006, celle-ci a fait l'objet d'une importante concertation : acteurs institutionnels et associatifs, mais aussi et surtout clubs utilisateurs et propriétaires de terrains y ont été associés. Le 17 septembre 2010, tous étaient présents pour signer la *Charte des bonnes pratiques de l'escalade*.

En pratique, la *Charte* permettra d'anticiper sur tout nouveau projet d'équipement : « Des tests ont été réalisés sur trois sites afin de mettre en place un état des lieux de pré-équipement type » indique Agathe Kühnel. Cet état des lieux, réalisé en présence du porteur de projet, du propriétaire de la parcelle et des experts naturalistes, permet d'identifier collectivement les enjeux sur chaque site et de

s'accorder sur les conditions de réalisation du projet d'équipement.

L'objectif est de le systématiser pour tous les nouveaux projets d'équipement. Visant à réguler un usage, l'initiative, en lien avec la *Charte européenne du tourisme durable* à laquelle adhère le Parc, est aussi l'occasion d'un accompagnement plus soutenu des acteurs de l'escalade sur le territoire, pour faciliter l'accès aux sites avec, éventuellement, une signalétique spécifique.

## Pour un plaisir partagé

Sur les sites nécessitant des mesures conservatoires particulières, les signataires de la *Charte* ont également convenu de sensibiliser les pratiquants aux périodes les plus délicates du point de vue de la sauvegarde de la biodiversité, soit sur les sites eux-mêmes soit via les différents médias dont disposent les partenaires. ■

## À SAVOIR

### Les signataires

Le vendredi 17 septembre à Labastide-Murat, la *Charte des bonnes pratiques de l'escalade* est entrée en vigueur. L'ont signée : le comité départemental de la Fédération française de la moyenne montagne, l'État, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le Conseil général, le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, l'association Lot Nature et, naturellement, le Parc naturel régional des Causses du Quercy.



### Les grandes orientations

La *Charte* concerne les sites de falaises rocheuses de tout le département. Sa mise en application est souhaitée pour tout nouvel équipement. Un groupe de suivi fera le point, chaque année, sur la tenue des grandes orientations : échange d'informations (inventaires, données issues des états de lieux), mesures d'accompagnement auprès des clubs et des professionnels de l'escalade (appui pour le conventionnement avec les propriétaires des sites d'escalade, animations ponctuelles avec les clubs...), actions de communication à l'attention de l'ensemble des usagers du milieu rocheux.

# Une « nurserie » expérimentale pour les chauves-souris

**E**n surplomb de prairies naturelles, Sauliac-sur-Célé, situé sur le site *Natura 2000* de la basse vallée du Célé, est un lieu bien connu des chauves-souris. Comme dans de nombreux villages du Parc, les remises, greniers et granges y constituent des refuges très recherchés par les chiroptères pour se reproduire. Toutefois, suite à certaines rénovations, les passages naturels que les murs, les toitures, les corniches des vieilles bâtisses leur offraient pour accéder à ces endroits protégés se font de plus en plus rares. Mais le Parc veille...

C'est suite à la lecture d'un article, consacré au dispositif d'aide *Natura 2000* dont pouvaient bénéficier les propriétaires

et paru dans le bulletin d'informations *De site en site*<sup>(1)</sup> que Ronald Brus et son épouse décident de participer à la démarche. Ce couple de Néerlandais a adopté le Lot, il y a plusieurs années. Conquis par la beauté de la vallée du Célé, il décide d'y vivre définitivement en 2003, faisant l'acquisition du lieu-dit des Fargues qu'il rénove en y aménageant, notamment, trois chambres d'hôtes : « *Nous envisagions, avec mon épouse, de réaliser un petit auvent pour les voitures de nos visiteurs. L'idée que notre projet puisse être également un lieu d'accueil des espèces protégées nous a paru intéressante. Nous avons contacté le Parc qui nous a aidés à monter le projet et signer une convention* ».

Pour le Parc, l'aménagement conçu par la famille Brus offre un contexte idéal pour étudier, dans un abri alternatif aux caves et

aux greniers, le comportement des petits mammifères anthropophiles (c'est-à-dire vivant dans un milieu habité ou fréquenté par l'homme) et, principalement, celui des femelles qui mettent bas. Le « refuge-nurserie » est logé dans la sous-pente de l'auvent. « *Les matériaux sont naturels : la structure est en sapin non traité et l'intérieur isolé avec du chanvre* », explique le maître de céans. Ce prototype d'abri a été mis au point par le Parc, avec l'appui du Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes et du Muséum d'histoire naturelle de Bourges. Il a bénéficié d'un financement *Natura 2000*.

Pendant une période de 5 ans, il restera sous observation des chargés de mission du Parc et du propriétaire des lieux. Car cet ancien pilote de ligne partage un autre point commun avec ses futurs hôtes... Une certaine expérience des vols de nuit! ■

<sup>1)</sup> Le bulletin « De site en site » est téléchargeable sur le site [www.parc-causses-du-quercy.org](http://www.parc-causses-du-quercy.org).

## À SAVOIR

La mezzanine aménagée pour nos amies les chauves-souris en sous-pente de l'auvent fait 12 m<sup>2</sup>. Elle a deux ouvertures dont l'une conçue pour les accès en vol. Ce prototype a été achevé en février 2009. Il fera l'objet de relevés de fréquentation jusqu'en 2014, avant que le Parc n'envisage éventuellement d'étendre ce modèle de refuge. L'aménagement de gîtes de reproduction et d'hibernation dans les habitats traditionnels comme les greniers est déjà, quant à lui, susceptible de bénéficier des subventions du programme européen *Natura 2000*. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Lætitia Givernaud, chargée de mission *Natura 2000* et gestion des milieux naturels au Parc.



Ronald Brus rappelle que les matériaux utilisés pour la construction de l'abri sont naturels...



# Bonnefont : une « réserve naturelle » en puissance

La plus grande roselière du département... Ainsi se présente le marais de Bonnefont, un milieu rare où s'épanouissent pas moins de 200 espèces végétales et que fréquentent plus ou moins ponctuellement près de 300 espèces animales... Ces atouts naturels lui valent d'être à la fois protégé au titre de Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique ou encore de Site d'intérêt écologique exceptionnel des Causses du Quercy.

Chaque année, en outre, le site accueille plusieurs milliers de personnes, dont de très nombreux écoliers, venues s'initier au fil de son sentier d'interprétation à la nature. Ce tandis que plusieurs exploitants agricoles utilisent une partie de l'espace pour l'élevage ou des cultures, en prêtant d'ailleurs leur concours à la bonne gestion de l'espace : par une activité qui permet de préserver l'ouverture de ce milieu naturel et en se soumettant à un calendrier de fauche particulier.

## Mettre en œuvre un véritable plan de gestion

Cette démarche est dictée par la nécessité de pallier, concrètement et rapidement, aux risques de fragilisation du milieu – abaissement du niveau de la nappe phréatique, embroussaillage – et à ceux qui pourraient naître d'un accès incontrôlé sur le territoire – circulation automobile ou campement sauvage, par exemple. « Le classement en Réserve naturelle régionale permettrait notamment de donner force de réglementation aux interdictions déjà édictées par la Communauté de communes gestionnaire » précise, à cet égard, Lætitia Givernaud, en charge du suivi de dossier au Parc. La demande effectuée courant 2010 auprès du Conseil régional a, par ailleurs, vocation à poursuivre et consolider les actions que la



*La rainette verte, une hôtesse du marais...*

Communauté de communes et le Parc ont initiées depuis plusieurs années : opérations de restauration écologique (création et entretien de digues, de mares), action coopérative avec les agriculteurs (prêts spécifiques, mise à disposition de parcelles, organisation des pâtures), mise en œuvre d'activités d'éducation à l'environnement.

Le nouveau Plan de gestion, sous la responsabilité de la Communauté de communes avec le soutien du Parc, proposera notamment une étude sur l'alimentation en eau, de nouvelles mesures de restauration écologique (limitation de la colonisation de la roselière, relèvement de la nappe d'eau), des mesures conservatoires en lien avec les exploitants agricoles.

Il s'accompagnera de l'entrée en vigueur d'une réglementation effective concernant les activités agricoles et forestières (par exemple : aucun labour ni retournement des prairies et parcelles en herbe), la limitation du stationnement des divers usagers et celle des activités de loisirs (sur le périmètre des sentiers de randonnée pédestre...), la protection contre diverses nuisances (déchets, feu...), ainsi que d'éventuels travaux (autorisation exclusive pour le gestionnaire)... Sans oublier des mesures visant à protéger la flore et la faune. ■

## À SAVOIR

### Les modalités de classement

Le périmètre de classement recouvre 42 ha, propriété pour partie de la Communauté de communes du Pays de Padirac et pour partie de la Commune de Mayrinhac-Lentour. Sont concernés : l'ensemble du marais, le fond de vallon, les prairies naturelles attenantes. La durée de classement serait de 10 ans, conformément aux dispositions du Conseil régional, habilité pour l'attribution du statut de Réserve naturelle régionale (RNR). Le Site d'intérêt écologique exceptionnel de Puy-Blanc, doté d'atouts importants en matière floristique et faunistique (grande variété de milieux, présence de l'espèce protégée du crapaud sonneur à ventre jaune, réserve d'eau), fait aussi l'objet de demande de classement en RNR.

### Petit historique de « gestion »

Au début des années 1990, la Commune de Mayrinhac-Lentour et la Communauté de communes procèdent à l'achat des parcelles. En 1999, signature de la première *Charte du Parc*, qui pose pour principe la demande de classement et préconise des mesures de gestion. Parallèlement, la Communauté de communes recrute un animateur chargé de la gestion. En 2001, un sentier d'interprétation ainsi que divers équipements de loisir et détente y sont créés. En 2003, le site s'ouvre aux classes d'initiation à l'environnement créées par le Parc. Courant 2009, la demande de classement est adressée à la Région.

### La rainette verte

Cette petite grenouille protégée en France a élu domicile à Bonnefont. Elle se reconnaît aux « disques » adhésifs formant des sortes de ventouses aux bouts de ses doigts. C'est une excellente grimpeuse : elle passe sa journée perchée dans les roseaux ou les arbres. Sa jolie peau vert pomme est très lisse. Le chant du mâle est très puissant et s'entend de loin, un peu plus d'un kilomètre à la ronde.

# Assemblée générale 2010 du Parc

*C'est le 25 septembre à Cabrerets qu'avait lieu l'assemblée générale du Parc naturel régional. La nouvelle présidente, Catherine Marlas, a notamment évoqué les enjeux de la nouvelle Charte.*

« **L**e projet de Parc, c'est le nôtre, c'est le vôtre... C'est sur ces mots que Catherine Marlas, présidente du Syndicat mixte du Parc, a clos son assemblée générale 2010. Une assemblée qui a réuni, au Foyer rural de Cabrerets, cent cinquante personnes. À la tribune, la présidente était entourée naturellement des élus du nouvel exécutif, ainsi que des représentants de l'État, du Conseil régional, du Conseil général, de la Fédération des parcs naturels régionaux, sans oublier le maire de Cabrerets.

## Un animateur du territoire

Traditionnellement, l'assemblée générale annuelle est l'occasion de faire le point sur le budget, le bilan d'actions sur l'exercice écoulé, le fonctionnement du Syndicat mixte. C'est à Maxime Verdier, premier

vice-président, qu'il est revenu de rappeler à l'auditoire les actions entreprises en 2009. Entre autres : 21 opérations examinées au titre du programme européen Leader, 87 accompagnements à la création et transmission-reprise d'entreprise, 15 règlements de PLU analysés, achèvement du diagnostic SPANC, restauration patrimoniale de 35 éléments, soutien à 14 projets d'animation culturelle et à 16 classes de découverte du territoire.

La présidente est ensuite intervenue pour un point budgétaire. L'occasion de signaler que : « *Souvent, j'entends dire qu'on ne sait pas ce qu'est le Parc. Il est vrai qu'en tant qu'animateur du territoire, les actions qu'il mène ne sont pas directement visibles par l'habitant. Mais, celui-ci en bénéficie via les communes, les communautés de communes, les associations, pour lesquelles le Parc permet notamment d'avoir accès à des financements*

*externes. Si nous n'étions pas dans un Parc naturel régional, il est clair que certains financements ne seraient pas accordés ».*

## Un acteur économique

En cette période charnière de renouvellement de la *Charte*, Catherine Marlas s'est ensuite attachée à présenter l'avant-projet – chaque vice-président intervenant sur son domaine de compétence. En invitant chaque habitant à en prendre aussi connaissance sur le blog dédié (lire ci-contre). Elle a plus particulièrement insisté sur la « *nécessité de considérer le Parc comme un acteur économique* » et sur l'enjeu que « *représentent les jeunes pour le territoire* ».

De son côté, Serge Juskevienski, président fondateur, invité à la tribune sous des applaudissements nourris a souhaité que « *le territoire sache conserver ses spécificités* ». ■



*L'assemblée générale du Parc a donné l'occasion à la nouvelle présidente de faire le point sur l'avancée de la nouvelle Charte...*



## Catherine Marlas à la présidence

Catherine Marlas a succédé, en mai dernier à Serge Juskiwienki à la présidence du Syndicat mixte du Parc. Conseillère régionale, elle est également maire adjointe de Concots et vice-présidente de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque, chargée de l'Enfance et de la Jeunesse, membre de la Commission culture, communication et nouvelles technologies. Professionnellement, Catherine Marlas est chef de service éducatif dans un centre de réinsertion sociale à Cajarc. ■

## Des élus locaux impliqués

Durant les trois premières semaines du mois de novembre, la nouvelle présidente du Parc, accompagnée de vice-présidents et de techniciens, est allée à la rencontre des élus des Communes et des Communautés de communes. Ces réunions ont permis de faire le point et d'échanger avec eux sur les engagements formulés dans la future *Charte* du Parc. ■

## Le Parc intéresse de nouvelles Communes

Alors que s'élabore la nouvelle *Charte*, plusieurs Communes ont fait part de leur souhait d'intégrer le périmètre du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Il s'agit des communes d'Albiac (80 habitants) adhérente à la Communauté de communes (CC) Causse Ségala Limargue; Cajarc (1 806 habitants) adhérente à la CC Figeac-Communauté; Flaujac-Poujols (672 habitants) adhérente à la CC du Pays de Lalbenque; Fraysinet (280 habitants), adhérente à la CC du Causse de Labastide-Murat; Soucirac (103 habitants) adhérente à la CC Quercy-Bouriane. Le nouveau périmètre du Parc inclurait alors 102 communes pour une population proche de 29 000 habitants. ■

## Des débats publics très suivis

Ce ne sont pas moins de six cents personnes qui ont assisté aux deux séries de débats publics organisées en 2009. Ces réunions ont offert la possibilité à chacun de s'exprimer. Suite à ces rencontres, les priorités de la nouvelle *Charte* ont pu être ajustées en prenant mieux en compte les attentes, les préoccupations, les idées des habitants pour le territoire. Les comptes rendus de ces débats sont consultables sur le blog du Parc (lire ci-dessous). Le Parc vous remercie pour votre mobilisation et votre participation active lors de ces échanges. ■

## Consultez le blog consacré à notre nouvelle Charte

Document fondateur d'un projet de territoire et des actions qui en découlent, une nouvelle *Charte* est en cours d'élaboration. Elle s'appliquera pour les 12 années à venir. L'un des principes moteurs de ce document est la participation des citoyens. D'où l'idée de créer, en complément du site Internet du Parc, un blog spécifique.

Tout un chacun peut, non seulement prendre connaissance de l'environnement réglementaire de la *Charte*, de l'état d'avancement de la démarche, mais aussi du contenu de différents documents de travail (projet, comptes rendus des réunions publiques, état des lieux du territoire...). Chaque internaute peut y poster ses « commentaires », sous réserve de respecter des règles de bonne conduite (cf. onglet *Publication des commentaires* en bas de la page d'accueil). Pour mettre en ligne un commentaire: cliquez sur l'un des articles présentés en page d'accueil (ex.: *Consultez notre avant-projet de Charte et ses cartes*); vous n'avez plus qu'à écrire dans l'espace commentaire situé à la suite du texte. ■

> *Accès direct* [www.nouvelle-charte-causses-du-quercy.org](http://www.nouvelle-charte-causses-du-quercy.org) ou à partir de la page d'accueil du site [www.parc-causses-du-quercy.org](http://www.parc-causses-du-quercy.org) >> *Visiter le blog de la Charte.*

## Le calendrier de la Charte

- **Novembre 2010**: envoi du document à la Région.
- **Décembre 2010**: examen par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN).
- **Février 2011**: ajustements après avis de l'État et rédaction d'un programme d'actions 2012-2014.
- **Printemps 2011**: enquête publique – possibilité de consulter la *Charte* dans les mairies et de s'exprimer par le biais de permanences assurées par des commissaires enquêteurs en certains points du territoire.
- **Automne 2011**: délibérations des Communes, des Communautés de communes, du Département et de la Région pour approuver le contenu de la nouvelle *Charte*.
- **Début 2012**: transmission par la Région du projet définitif à l'État pour renouvellement du classement en « Parc naturel régional ».

## Une initiative à saluer

Plus de deux mille quatre cents chasseurs sur le seul territoire du Parc... Près de 200 structures de chasse dont la très grande majorité sont de type associatif. La Fédération départementale des chasseurs du Lot a indiqué au Parc sa volonté de s'impliquer activement dans le processus d'élaboration de sa *Charte*. À cette fin, elle a été à l'initiative d'une série de réunions programmées successivement sur les communes d'Espédaillac, Gramat, Limogne-en-Quercy et Cabrerets. Ces réunions ont permis de faire émerger des propositions pouvant être prises en compte et intégrées au nouveau projet de territoire. Rappelons aussi (cf. rubrique *Dossier*) que les chasseurs œuvrent concrètement, en lien avec le Parc, pour la réouverture des espaces et la préservation de la biodiversité. ■

> *Se renseigner*: FDC du Lot, 225 rue du Pape-Jean-XXIII, Cahors; 05 65 35 13 22 - [fdchasseurs.lot@wanadoo.fr](mailto:fdchasseurs.lot@wanadoo.fr)

# Le « triangle noir » du Quercy

*Le ciel nocturne sur le territoire du Parc est aujourd'hui reconnu comme un des plus « purs » de France. Une étude conduite au printemps 2009 révèle toutefois que la pollution lumineuse pourrait affecter, à terme, cette qualité.*

« **L**e gîte dans lequel nous séjournions s'est avéré être un bon site d'observation astronomique. Nous avons décidé de prendre des photos à partir de ce site, dans le but d'y faire un suivi régulier », indique Nathalie Fauquembergue dans le rapport d'étude qu'elle a effectué, au printemps 2009, concernant les nuisances lumineuses sur le territoire du Parc.

L'hébergement en question n'est autre que l'un des huit gîtes Panda que le Parc a doté de télescope afin de permettre aux visiteurs d'apprécier le

ciel nocturne. Un ciel particulièrement « pur » – cas exceptionnel en France mises à part des zones de montagne, et rendu célèbre en 2003, par le magazine *Ciel et Espace*, sous l'appellation « Triangle noir du Quercy ».

## Un atout « emblématique »

Néanmoins l'étude identifie, par exemple, une pollution lumineuse sensible sur le site du Pech Thaya, pourtant réputé auprès des astronomes. Il y est également précisé : « Les photos et les observations sur le terrain nous ont permis de démontrer, notamment grâce au cas de Rocamadour, que les extinctions, au moins des monuments, ont un intérêt réel pour la préservation

*de la qualité des paysages nocturnes ».*

Importante en matière d'image, la qualité du ciel nocturne est aussi un enjeu pour le développement durable du territoire. Ainsi que le rappelle Agathe Kühnel, responsable du Pôle environnement et aménagement de l'espace au Parc : « Les nuisances lumineuses ont un impact, par exemple, sur la biodiversité (migration des oiseaux, mortalité d'insectes nocturnes...) ou sur la santé humaine. Par la mise en place d'équipements adaptés et une extinction des éclairages publics même partielle, il est possible de limiter la pollution lumineuse tout en ne gênant pas la vie locale et en répondant aux besoins de valorisation des autres patrimoines ».

## DES RÉSULTATS RASSURANTS MAIS...

L'étude réalisée en 2006 par l'association Licoriness sur l'ensemble des Parcs naturels nationaux et régionaux montrait notamment que les Parcs du Massif Central et particulièrement celui des Causses du Quercy ont un niveau de qualité de ciel (code « vraiment noir » ou « excellent ») tout à fait remarquable. Celle réalisée en 2009 par la stagiaire Nathalie Fauquembergue (étudiante en mastère Génie de l'Environnement à l'université Paul-Sabatier à Toulouse) sous le double tutorat de Licoriness et du PNR, indique toutefois, qu'au sud du territoire, cette qualité risque de s'altérer du fait notamment des pratiques d'éclairage public

communales. Il a été en effet clairement démontré que l'extinction totale de l'éclairage public et des monuments, par exemple, avait un impact significatif. Or, il s'est avéré que de nombreuses Communes ne le pratiquaient pas, mais qu'en outre elles étaient dotées d'éclairages défectueux ou trop puissants.

## CONSEILLER, SENSIBILISER, FORMER

La bonne « mesure » d'éclairage public est un enjeu clé pour la réduction de la pollution du ciel nocturne, en même temps que pour des économies énergétiques et la baisse des émissions de CO<sub>2</sub>. Le Parc est là pour accompagner les Communes

dans cet effort, les informer, les conseiller. Des actions de sensibilisation sont menées déjà depuis quelques années auprès des élus et du public. Le 28 août dernier, une « soirée des étoiles » était organisée à Espédaillac avec, notamment, une conférence-débat sur la pollution lumineuse et une observation des étoiles. Ce fut l'occasion, pour la Commune, de s'engager par la signature de la *Charte de l'ANPCEN*<sup>(1)</sup> pour la protection du ciel nocturne. Le 30 octobre, Couzou accueillait *Le jour de la nuit*, un événement national relayé au niveau local. Cet hiver, les *Veillées du Parc* s'emparèrent également de ce thème (voir page 19). Rappelons aussi que le Parc a mis à la disposition de ses 8 gîtes Panda des télescopes

et de la documentation favorisant la découverte du ciel et de l'astronomie et a offert aux propriétaires de ses hébergements une formation spécifique sur ce thème.

<sup>1)</sup> Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes

## LE VILLAGE DE COUZOU PRIMÉ

En 2009, lors de la 1<sup>re</sup> édition du concours *Villes et villages étoilés*, la commune de Couzou a obtenu 2 étoiles. Cette opération récompense les communes ayant la volonté de maîtriser leur éclairage public et, ainsi, de limiter leur impact en matière de halo lumineux.





Rocamadour sous le ciel nocturne : vue du halo lumineux avant (haut) et après (bas) extinction d'une partie de l'éclairage public.

Et d'ajouter que « le Grenelle de l'environnement impose aussi de lutter contre le phénomène, en lien avec les économies d'énergie, la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>, ou la protection de la santé humaine ».

### Un diagnostic spécifique aux Causses du Quercy

Afin de bien estimer le problème et d'envisager des actions correctives, il a ainsi été fait appel à un organisme expert, l'association Licorness, implantée à Toulouse. Un choix motivé aussi par le fait que cette association ait déjà réalisé (en 2006) une étude de la pollution lumineuse sur l'ensemble des Parcs naturels nationaux et régionaux. « Nous souhaitons affiner le diagnostic concernant notre Parc, précise Agathe Kühnel. L'association a mis au point une méthode originale d'évaluation qui permet de tracer une cartographie des niveaux de pollution ». Durant près de trois mois, Nathalie

Fauquembergue a arpenté le territoire, appareil de mesure de magnitude (SQM) et appareil photo en mains. Quatre sites principaux situés entre Cabrerets et Rocamadour ont été retenus pour les mesures. Parallèlement, un questionnaire était adressé à l'ensemble des Communes ainsi qu'au gestionnaire de l'autoroute afin de connaître leurs pratiques d'éclairage. Enfin, une analyse de l'impact de la pollution nocturne sur les espèces protégées a été esquissée.

Globalement, la qualité du ciel du « triangle noir » reste encore excellente. Les résultats de cette étude ont été intégrés dans la rédaction en cours de la nouvelle Charte du Parc<sup>(1)</sup>. Des mesures visant à conserver le « triangle noir » du Quercy y sont présentées. ■

<sup>1)</sup> Document téléchargeable sur [www.nouvelle-charte-causses-du-quercy.org](http://www.nouvelle-charte-causses-du-quercy.org).

## MIEUX CONNAÎTRE LA RESSOURCE EN EAU

Une étude a été réalisée par le Parc pour mieux comprendre le circuit des eaux sous le Causse de Gramat : une zone caractéristique du territoire, mais spécifique dans la mesure où les eaux ressurgissent à de nombreuses sources dont 7 sont captées pour l'eau potable et desservent quelque 25 000 abonnés de la distribution d'eau. L'hydrogéologue du Parc, Joël Tremoulet, rappelle que cette étude a permis notamment de « nous faire une idée un peu plus précise des limites des bassins d'alimentation de l'Ouyse, du Célé et du Vers ».

Plus largement, les données recueillies sont précieuses pour mieux connaître, concrètement, la ressource en eau, en volume, nature, qualité, risque de pollution, sur l'ensemble du territoire. « On peut dire que nous avons à notre disposition une très grosse "bassine" qui alimente en eau 70 % du département. Mais ce potentiel exceptionnel, encore d'assez bonne qualité, est très fragile, parce que les eaux y circulent très vite. En outre, cette ressource en eau devient de plus en plus "stratégique" du fait de l'évolution du climat et du déficit en eau de territoires voisins », note ainsi l'hydrogéologue. D'où l'engagement très volontariste que le Parc a pris, depuis 2005, en



ce domaine. Cet engagement doit s'affirmer, dans le cadre de la Charte en cours d'élaboration, par un volet spécifique consacré à l'Eau, avec en vue quatre objectifs : être à jour des exigences réglementaires concernant la protection des périmètres de captage (périmètres autour des points où les prélèvements d'eau sont effectués pour la consommation), appuyer les syndicats d'eau et les collectivités, promouvoir les bonnes pratiques de préservation de cette ressource et faire mieux connaître l'un des patrimoines encore mal identifiés des Causses du Quercy.

## Une certaine « culture » de l'accueil

*Favoriser la rencontre entre des artistes et des acteurs locaux afin de composer ensemble un « récit » de l'accueil sur le territoire... Tel est le projet conçu en deux temps par l'Interparcs du Massif central. Le deuxième volet de cette démarche se concrétise sur notre Parc, à partir du mois de décembre.*

**E**n février dernier, c'est à Lalbenque qu'était officiellement lancée l'opération *Vivre ensemble à la campagne*. Ce projet réunit 6 des Parcs regroupés au sein de l'IPAMAC (inter-parcs du Massif central), soit ceux des Monts d'Ardèche, du Morvan, de Millevaches-en-Limousin, du Livradois-Forez, des Grands Causses et des Causses du Quercy. Son coordinateur, Nils Brunet, responsable du Pôle culture, éducation au territoire et vie associative au PNR des Causses du Quercy, précise à cet égard : « Cette approche présente un double intérêt : développer une réflexion collective à l'échelle de territoires différents confrontés à une même problématique, et mettre en œuvre des actions concrètes axées sur l'intégration de nouveaux arrivants ».

### Le lien par l'art

D'une première expérience (lire ci-contre) réalisée entre 2007 et 2008, l'IPAMAC a retenu que l'intervention artistique et culturelle était à même d'assurer une « médiation » entre à la fois l'habitant et le territoire, l'habitant de longue date et le nouveau venu, le résident sédentaire et l'occupant occasionnel.

Comment ? À l'occasion d'une résidence de professionnels du monde artistique et culturel sur le territoire, au cours de laquelle des échanges et des travaux en commun, des ateliers largement ouverts, permettront d'associer des habitants et acteurs locaux à la production d'un moyen-métrage situé entre fiction et documentaire. Ce « récit » sera ensuite diffusé à la population. « *La forme artistique, quelle qu'elle soit, permet de construire le récit, de le rendre lisible*

indique Nils Brunet. *Mais la finalité reste bien celle d'une compréhension du territoire, des conditions du vivre ensemble sur celui-ci* ». Le projet donnera en outre lieu à un échange d'expériences entre équipes artistiques, groupes d'acteurs locaux, professionnels mobilisés pour chaque Parc et IPAMAC ainsi qu'à un livre qui servira de « mémoire » : notes des participants, traces des ateliers, photos et croquis...



### Une démarche qui va plus loin...

Le projet *Vivre ensemble à la campagne* est l'occasion de questionner habitants, élus, acteurs du territoire autour du thème de l'accueil et de faire prendre conscience de la manière dont une action artistique et culturelle peut favoriser le dialogue et la compréhension de l'autre. Pour aller plus loin et en tirer des enseignements utiles à tous, la démarche s'accompagne du regard expert du Collectif Ville-Campagne et de l'analyse d'une sociologue.

D'autre part, se constitue une plateforme de partage d'expériences et d'accompagnement (voyages d'étude, fiches méthodologiques, actions de formation...) à l'usage des élus, des techniciens des Parcs et collectivités, des acteurs culturels du territoire. Son objet : leur permettre de s'approprier

et de renouveler ce type de médiation et encourager la coopération entre les territoires. ■

### UN RÔLE DE COORDINATION

Courant 2008, notre Parc a accueilli en résidence le collectif d'artistes Pixel 13 (association basée à Marseille) pour une première illustration du thème de l'accueil – sous une forme à la fois inspirée des arts plastiques et des médias audiovisuels. Cette production a été présentée à Labastide-Murat en juillet, lors d'une soirée conviviale organisée autour d'un repas proposé par l'Association des marchés de producteurs de pays.

Pour le projet *Vivre ensemble à la campagne*, c'est un duo de réalisateurs de film documentaire (Camille Plagnet et Jeanne Delafosse) qui a été retenu. Courant décembre, ils seront sur le territoire des Causses du Quercy. Objectif : travailler avec plusieurs groupes d'acteurs représentatifs (conseil municipal, association de parents d'élèves, association de loisirs, groupement économique, collectif de défense des services publics) sur les différentes étapes de construction du récit. Le projet s'affinera au fil de séjours dans les 5 autres Parcs naturels régionaux partenaires du projet. L'œuvre finale (moyen-métrage et édition d'un journal de bord) devrait être achevée et diffusée à l'automne 2011.

Le PNR des Causses du Quercy participe activement à la coordination globale de l'opération aux côtés de l'IPAMAC. Chaque Parc assure ensuite la mise en œuvre du projet sur son territoire.



# Économies d'énergie et qualité d'habitat

*Les réunions publiques organisées autour de la nouvelle Charte ont montré des attentes marquées de la part des habitants en faveur des énergies renouvelables et de la qualité de l'habitat. Le Parc propose dans ses locaux des permanences gratuites avec des conseillers de Quercy Énergies et du CAUE du Lot.*



*partenaires potentiels auxquels peut s'adresser tout porteur de projet. Globalement, l'Espace offre la possibilité de choisir en connaissance de cause en permettant d'avoir une vision globale du projet et des possibilités qu'il offre ».*

Outre cette permanence proposée au public, Quercy Énergies collabore régulièrement avec le Parc : co-édition d'une plaquette d'information sur l'énergie, étude sur la faisabilité d'une filière « plaquettes forestières », diagnostic énergétique du territoire réalisé dans le cadre de l'élaboration de la *Charte*...

## Arts et règles de la construction de qualité

Autre partenaire de longue date, le Conseil d'urbanisme, d'architecture et d'environnement (CAUE) du Lot tient au siège du Parc, un mardi sur deux, une permanence de conseil gratuit pour



les particuliers. « *Chaque année, près de quatre cents personnes ont recours à nos services sur le département*, souligne Joël Laporte, directeur de la structure et architecte. *Il y a une forte demande pour la construction neuve, mais on peut s'adresser à*

## EN PRATIQUE

### • Espace info-énergie

Permanence sur rendez-vous, chaque 4<sup>e</sup> jeudi après-midi du mois. Des visites sur les thèmes de l'éco-construction et des énergies renouvelables sont programmées à l'année.

### • Conseils du CAUE

Permanence sur rendez-vous, un mardi sur deux. Il est recommandé au visiteur d'apporter tout élément permettant de renseigner le conseiller sur les modalités du projet (carte du terrain, photographies, documents réglementaires communaux...).

> *Pour prendre rendez-vous: contacter le Parc naturel régional au 05 65 24 20 50.*

*nous pour des opérations de réhabilitation, d'extension ». Adaptation au terrain, mode de construction, choix des matériaux, organisation intérieure et valeur d'usage des espaces, les conseils très pratiques dispensés par le CAUE permettent aussi d'envisager les aménagements paysagers extérieurs et de s'informer sur les démarches réglementaires à suivre.*

Le CAUE du Lot est intervenu aux côtés du Parc pour des animations (*Veillées*), dans le cadre du conseil aux collectivités pour la restauration d'espaces publics (entrées de bourg, places, bâtiments) ou pour l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme. Il a aussi été fortement impliqué dans l'opération *Nouveaux hameaux, nouveaux quartiers* destinée à aider les élus locaux dans les choix, les possibilités d'extension de leur commune. Il est enfin sollicité dans le cadre de la révision de la *Charte* du Parc. ■

**L**e quatrième jeudi du mois (après-midi), le siège du Parc à Labastide-Murat accueille un conseiller de l'Espace information énergie de Quercy Énergies. Ouvertes à tous, habitants, acteurs économiques ou élus, chacun peut s'y informer sur la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment, les conditions d'installation d'équipements économes en énergie, les aspects liés aux énergies renouvelables ou les bonnes pratiques individuelles en matière énergétique. Ces permanences peuvent ensuite évoluer vers un appui plus expert si le projet est avancé.

## Tout ce qu'il faut savoir sur la maîtrise de l'énergie...

« *L'objectif de l'Espace information énergie, précise Julien Caillé, technicien au sein de Quercy Énergies, est de sensibiliser, favoriser l'échange d'expériences, promouvoir les comportements vertueux en maîtrise de l'énergie, d'utilisation des énergies renouvelables, mais aussi informer sur les*

## Sixièmes Rencontres associatives du Parc



Près de quarante associations qui ont participé aux 6<sup>es</sup> Rencontres associatives du Parc le samedi 25 septembre à Cabrerets, à la suite de l'Assemblée générale du Parc qui avait lieu le matin même. Des stands d'information étaient ainsi installés au cœur du bourg et le public avait accès, gratuitement, à de nombreuses animations – tyrolienne, maquettes, jeux... pour les enfants; démonstration de bois raméal fragmenté, tissage de la laine... pour les plus grands.

En milieu d'après-midi, une cinquantaine de personnes se sont réunies dans la salle du foyer rural pour assister à une table ronde sur le thème « *Quels outils, quelles ressources pour les*

*associations du territoire ?* ». À cette occasion, la radio associative Fréquence Luz (Hautes-Pyrénées) avait été invitée à témoigner. La soirée s'est achevée de manière festive avec le groupe All days december suivi de Aïtal et du trio Rita Macedo-Ange B-Jaïro. ■



## Un éco-chèque logement pour les Midi-Pyrénéens

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, la Région Midi-Pyrénées a mis en place un éco-chèque logement (pouvant atteindre jusqu'à 500 euros) qui aidera les particuliers à payer l'isolation sous toiture de leur habitation ou la pose d'un chauffe-eau solaire. Pour avoir accès à ce dispositif, il suffira de fournir aux services du Conseil régional le devis d'un artisan agréé et un avis d'imposition.

> *Pour en savoir plus : 05 56 97 74 46/www.midipyrenees.fr – rubrique « développement durable »* ■

## Un monde pour soi

Sur le territoire des Parcs naturels régionaux, un enjeu clé est celui de la préservation des paysages par la maîtrise de l'urbanisme. La Fédération des parcs a souhaité sensibiliser les élus et techniciens des collectivités ainsi que le plus large public aux risques de l'étalement urbain sur les territoires ruraux en éditant, aux éditions de l'Harmattan, un DVD intitulé « Un monde pour soi ». Ce film de 26 minutes, réalisé par Yann Sinic, servira de support à des rencontres programmées sur différents territoires. Rendez-vous est ainsi fixé, sur le territoire du Parc, le 7 janvier 2011 à Gramat (salle de l'Horloge, 20h30) et le 21 janvier à Sauliac-sur-Célé (salle des Fêtes, 20h30). ■

> *Le DVD est accessible, sur HarmattanTV.com, Amazon.fr, Alapage.com, Chapitre.com, dans les bacs de la Fnac, de Virgin, de Cultura...*



## Chèques-cadeaux dans les hôtels au naturel

Notre Parc bénéficie sur son territoire de 3 hôtels au naturel: Le Grézalide à Grèzes, Les Esclargies à Rocamadour et La Garissade à Labastide-Murat. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Ce sont des hébergements situés sur des Parcs naturels régionaux, appliquant des pratiques éco-responsables (chauffe-eau solaire, tri des déchets, compostage des végétaux...) et valorisant auprès de leur clientèle les richesses locales (sites touristiques, faune, flore, savoir-faire traditionnels...). Depuis le mois de mai 2010,



le groupement des hôtels au naturel a lancé une formule de chèques cadeaux. Ces bons d'achat d'une valeur de 25, 50 ou 75 € permettent le paiement de toute prestation (hébergement, restauration, bar...) consommée dans ces établissements.

> *Pour en savoir plus, consulter : www.cheq-cad-han.fr.* ■



## Un DVD consacré aux orchidées



« D'un pied à Lot, le Quercy vous enchante... » est une série de documentaires sur les randonnées du Lot. Au fil des saisons, pas à pas, vous découvrirez le patrimoine naturel et bâti des Causses du Quercy. Ce premier DVD vous dévoile le secret des orchidées du causse et l'évolution naturelle des pelouses sèches.

Réalisé par l'association Les PAN en partenariat avec le Parc naturel régional, un animateur

télé, Téléfigeac et les Foyers ruraux du Lot, ce DVD est accessible au prix de 10 €. En l'achetant, vous contribuerez en outre à la réalisation des épisodes suivants: d'autres thèmes pour d'autres randonnées en d'autres saisons!

> Pour vous le procurer: commande directe par email sur [les\\_pan@yahoo.fr](mailto:les_pan@yahoo.fr) ou par téléphone (06 25 93 42 50).

## Une douce façon de passer l'hiver

Qui ne connaît pas les *Veillées* du Parc? Depuis 2003, ces soirées conviviales parcourent le territoire. À chaque saison hivernale, elles font leur retour. Au programme cette année, quatre thèmes différents:

- > le mariage dans les Causses du Quercy depuis 150 ans;
- > les secrets de la fameuse poule farcie;
- > une présentation des grottes ornées les plus emblématiques du Quercy;
- > le triangle noir et la pollution lumineuse (avec notamment les résultats de l'étude évoquée en page 14).

Toutes les dates et lieux sont dans *Les Causseries* n° 11.



## LEADER finance vos projets



Un nouveau programme européen Leader a été lancé. Le Groupe d'action locale formé par le Pays bourrian et le Parc naturel régional dispose à ce titre d'une enveloppe de près de 2 millions d'euros (jusqu'à fin 2013) destinée à soutenir des projets privés, associatifs, de collectivités.

Une plaquette d'information a été éditée. Elle peut être consultée et téléchargée sur: [www.parc-causses-du-quercy.org](http://www.parc-causses-du-quercy.org); [www.paysbourrian.fr](http://www.paysbourrian.fr). Une version papier est également disponible. Il est possible de se la procurer directement au siège du Parc. ■

> Pour en savoir plus: PNR des Causses du Quercy: 05 65 24 20 50; Pays bourrian: 05 65 41 70 30.

## Un livret sur les phosphatières du Quercy

4<sup>e</sup> livret d'une collection éditée par le Parc naturel régional et intitulée « Découvrir... », cet ouvrage vous plonge au cœur de sites exceptionnels: les phosphatières du Quercy. Très réputés auprès des experts scientifiques et paléontologues du monde entier, la genèse du site et son histoire y sont présentés de manière très détaillée: formation géologique, plantes et fossiles

que l'on y a découverts, histoire minière qui s'y est déroulée... Réalisé en partenariat avec l'association Les Phosphatières du Quercy, ce livret est téléchargeable sur [www.parc-causses-du-quercy.org](http://www.parc-causses-du-quercy.org). Il est aussi disponible, gratuitement auprès du Parc, des Offices de tourisme. N'hésitez pas non plus à découvrir « en vrai »



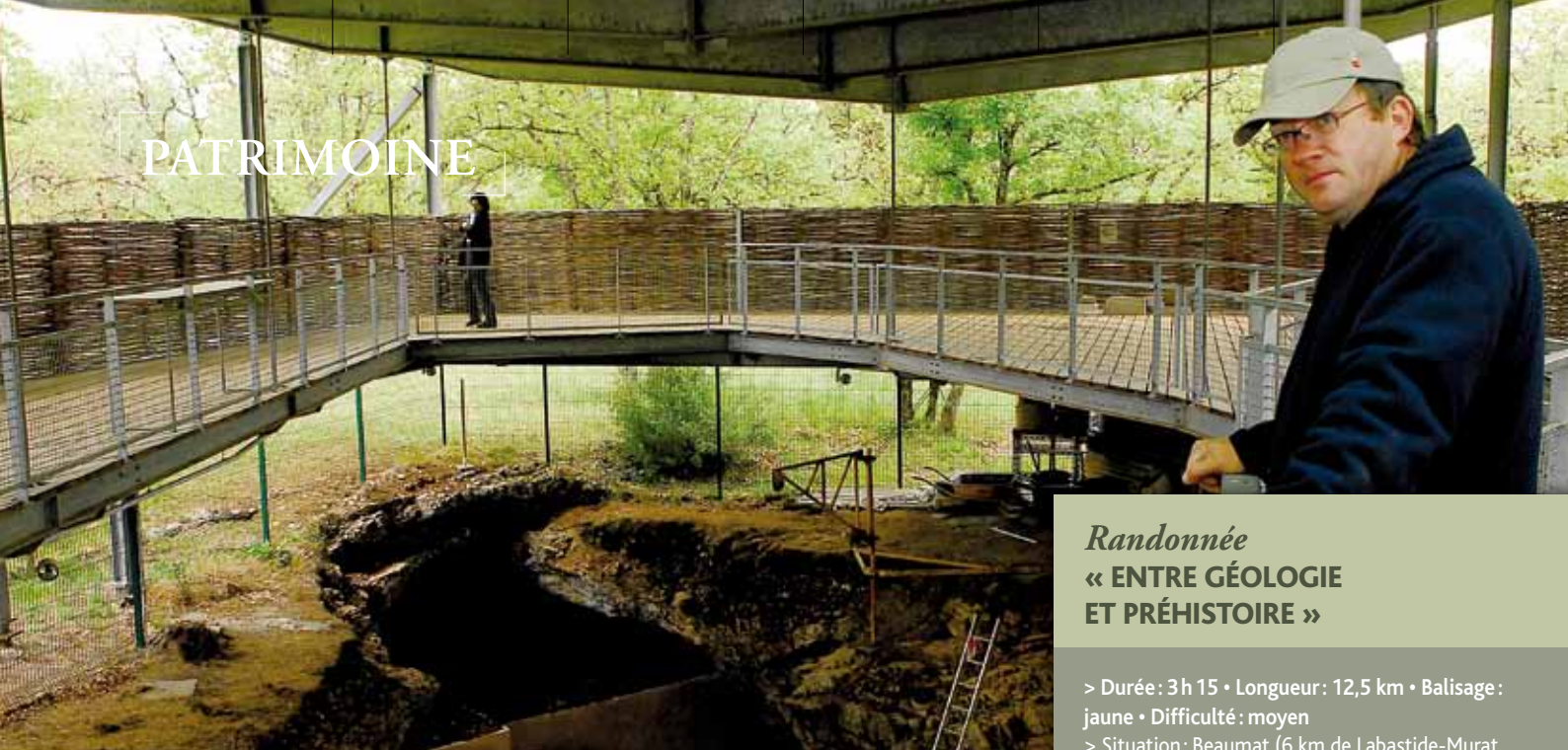
les Phosphatières du Cloup d'Aural à Bach.

> Pour se renseigner: [www.phosphatieres.com](http://www.phosphatieres.com); 05 65 20 06 72 ■

## Demandez Les Causseries!

Dorénavant ce ne sont plus 2 numéros par an des *Causseries* (l'agenda des animations du Parc) mais trois dont vous bénéficierez! Il paraîtra en effet tous les 4 mois. Le n° 11 vous invite donc de novembre à début mars à participer à des *Découvertes nature et patrimoine*, à nos

chaleureuses *Veillées*, à des *Ciné-débats*... Vous pouvez le consulter et le télécharger sur [www.parc-causses-du-quercy.org](http://www.parc-causses-du-quercy.org) ou vous le procurer gratuitement au siège du Parc, dans les Offices de tourisme, les mairies, les bibliothèques, les commerces du territoire. ■



## L'histoire au grand jour de l'archéosite des Fieux

*Le site des Fieux est l'un des 6 sites du réseau<sup>(1)</sup> archéologique et paléontologique de la Bouriane et des Causses du Quercy. Voici l'histoire « à découvert » d'un lieu marqué par 100 000 ans de présence humaine.*

**2** novembre 1964. Une équipe de sept spéléologues de Bergerac (Dordogne) entreprend l'exploration d'un nouvel accès à la rivière de Padirac. Nous sommes au lieu-dit des « Fieux », commune de Miers, à 250 m d'altitude sur le plateau du Causse de Gramat. Le réseau hydrographique souterrain y est très développé. Un départ de boyau a été identifié par le propriétaire du terrain, intrigué par les allées et venues d'un petit renard. Longue d'une dizaine de mètres, la galerie que désobstrue l'équipe de spéléologues ouvre sur une cavité dont les parois révèlent des traces très anciennes de présence humaine : motifs peints de mains

(14 mains négatives rouges et noires) et gravures d'animaux (bouquetin, mammouth, cheval...). Les premières fouilles commencent en 1966, elles devraient s'achever à l'horizon 2012.

### Une collection archéologique d'envergure européenne

Aux abords de la grotte ornée, c'est un gisement sur l'histoire des outils inventés par l'homme que les équipes d'archéologues vont mettre à jour. Pointes, burins, racloirs, silex, galets associés à des restes de mammouths, de bisons ou de cerfs. Les indices retrouvés au fil des nombreuses campagnes de fouilles attestent que le site des Fieux a été fréquenté depuis le Paléolithique moyen (Homme de Néandertal), d'il y a plus de 100 000 ans jusqu'au Moyen-Âge.

Classé au titre des Monuments historiques en 1967, le site a fait l'objet d'aménagements afin de mettre à jour un passionnant lieu de fouilles. Le 23 juin 2007, les premiers visiteurs découvrent l'archéosite. Depuis la plateforme déambulatoire située en surplomb de cette étonnante « cave à outils », ils peuvent désormais suivre pas à pas le travail des archéologues et comprendre comment une vie sociale a pris forme, un jour, sur ce plateau jurassique du Haut-Quercy. ■

### Randonnée « ENTRE GÉOLOGIE ET PRÉHISTOIRE »

> Durée : 3 h 15 • Longueur : 12,5 km • Balisage : jaune • Difficulté : moyen  
> Situation : Beaumat (6 km de Labastide-Murat par les D 677, D 22 et D 194). Départ : place du calvaire à Beaumat. Carte IGN n° 21390 O.



<sup>1)</sup> Le réseau des Paléonautes comprend aussi : le Centre de préhistoire du Pech-Merle (Cabrerets), les Phosphatières du Cloup d'Aural (Bach), la Plage aux Prérosaures (Crayssac), les grottes de Cougnac (Payrignac), le site du Piage (Fajoles).

### EN PRATIQUE

> **L'ARCHÉOSITE DES FIEUX EST SITUÉ** sur la commune de Miers, à 17 km au nord-est de Rocamadour et à 10 km à l'ouest de Padirac. Depuis l'autoroute A 20 (sortie 56), prendre la direction Gramat puis la direction Brive. Arrivé à Alvignac, prendre la direction Miers. Site signalé depuis Miers en direction de Carennac (D20).

> **DES VISITES COMMENTÉES** accessibles à tout public (sur rendez-vous) durant la période estivale, ainsi que des démonstrations de tir au propulseur, d'art pariétal polychrome, de production du feu, de taille du silex, sont proposées.

Renseignements :  
05 65 34 70 10/06 16 26 74 35.